



**OUI**

le 17 mai

**Equilibre et  
sécurité pour  
les animaux,  
les paysages et  
les humains**

**Une loi prévoyante pour la chasse. OUI**

[oui-loi-sur-la-chasse.ch](http://oui-loi-sur-la-chasse.ch)

# OUI à la révision de la loi sur la chasse parce qu'elle ...

## **... garantit équilibre et sécurité entre les animaux, les paysages et l'humain.**

En particulier dans les cantons de montagne, là où les conflits entre la faune sauvage, les animaux de rente et l'humain ne sont pas rares. Bien que les paysans protègent leurs troupeaux à l'aide de bergers, de clôtures et de chiens, les dommages ne peuvent pas toujours être évités. En 2018, par exemple, 591 animaux de rente ont été tués par de grands prédateurs (source: KORA). Les premiers dégâts sur les bovins sont enregistrés en 2019 dans le massif du Jura. Les attaques répétées des grands prédateurs sur les animaux de rente peuvent décourager les éleveurs qui investissent pour le bien-être de leurs troupeaux. Des règles claires sont nécessaires pour gérer ces situations conflictuelles. La révision de la loi permet aux cantons et à leurs gardes-faune, après consultation de l'Office fédéral de l'environnement, de réguler également des espèces protégées causant des problèmes. L'équilibre et la sécurité entre les animaux, les paysages et les humains seront en particulier renforcés dans ces régions à vocation touristique et agricole. La nouvelle loi permet ainsi une coexistence paisible de tous les usagers de la nature.

## **... promeut la diversité des espèces.**

Les milieux naturels sont améliorés : les réserves d'oiseaux migrateurs, les sites de protection de la faune sauvage et les corridors faunistiques sont soutenus par la Confédération grâce à cette nouvelle loi. La diversité des espèces et des écosystèmes est ainsi renforcée.

## **... protège le paysage rural.**

Un abrutissement élevé porte atteinte à la régénération des forêts. La régulation contrôlée de la faune les préserve de dégâts excessifs. Le devoir de veiller au rajeunissement naturel par des essences adaptées à

**Le 17 mai 2020, nous voterons sur la révision de la loi sur la chasse.** Lors de sa session d'automne 2019, le Parlement a clairement approuvé cette loi. Un référendum lancé par des organisations de protection des animaux et des partis de gauche a abouti.

**La révision de la loi sur la chasse est nécessaire et essentielle.**

La loi sur la chasse, vieille de 34 ans, avait besoin d'une révision, car l'équilibre et la protection entre les animaux, l'environnement et l'humain n'y figuraient pas expressément. Les effectifs d'espèces protégées comme le loup, le castor et le cygne tuberculé, ont connu une forte expansion au cours de ces dernières années. Cette situation a engendré de plus en plus de conflits avec l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Les effectifs des animaux protégés ne doivent évidemment pas être menacés, c'est pourquoi la loi révisée édicte des règles claires et strictes concernant leur régulation en cas de problèmes. Par ailleurs, la protection de la nature et des animaux y est globalement renforcée.

l'évolution du climat, par exemple, est inscrit dans la loi. L'agriculture de montagne et l'exploitation alpine peuvent ainsi perdurer et contribuer à l'entretien d'un paysage sécurisé et attractif tant pour ceux qui y vivent que pour les touristes.

**... permet le maintien de pratiques nécessaires.**

Les paysannes et les paysans ainsi que les chasseuses et les chasseurs cultivent des traditions depuis la nuit des temps. Leur savoir-faire, leur respect de la nature et des animaux ont permis de façonner le paysage et de favoriser les activités de montagne que nous connaissons. La loi révisée renforce les exigences de l'examen de chasse et formalise l'obligation des épreuves de tirs périodiques pour tous. Le nouveau texte rend également obligatoire la recherche au sang des animaux blessés. La protection des animaux et la santé animale sont dès lors renforcées, raison pour laquelle cette loi s'inscrit dans le développement durable.







” L'agriculture est particulièrement sollicitée par la présence des grands prédateurs. Outre les conséquences financières, la souffrance des animaux attaqués préoccupe les paysans. Afin de limiter les dommages, une régulation raisonnable appliquée par les cantons est nécessaire.

**Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans et conseiller national PDC, canton de Saint-Gall**

”

La Suisse compte beaucoup de pâturages. Les herbivores constituent la base naturelle pour une agriculture adaptée au terrain. Exploiter nos Alpes et nos prairies devient une mission difficile et complexe en présence des grands prédateurs. C'est pourquoi il convient de réguler l'effectif des grands prédateurs selon des directives claires en la matière.

**Esther Friedli, conseillère nationale UDC, canton de Saint-Gall**



”

Personnellement, je trouve qu'il est important d'instaurer des règles claires pour réguler les espèces protégées comme le loup, car dans mon canton de nombreux conflits ont eu lieu avec des éleveurs d'animaux de rente. Bien entendu, les effectifs ne doivent pas être menacés.

**Stefan Engler, conseiller aux Etats PDC, canton des Grisons**

”

La Suisse compte plus de 8,5 millions d'habitants, et ce chiffre ne cesse d'augmenter chaque année. Parallèlement, la population de grands prédateurs, tels que le loup, progresse également, ce qui mène à des conflits avec la population, l'agriculture et le tourisme. La loi sur la chasse révisée édicte des règles claires et permet une cohabitation paisible entre l'être humain, l'agriculture et les grands prédateurs.

**Jean-Pierre Grin, conseiller national UDC, canton de Vaud**



”

Selon la loi sur la chasse actuelle, un loup ne peut être abattu qu'après avoir attaqué 25 à 35 animaux de rente. En tant que paysan, je sais combien il est douloureux lorsque ses propres bêtes sont touchées. Je soutiens la loi sur la chasse parce que les bovins, les chèvres et les moutons font également partie de la diversité des espèces.

**Erich von Siebenthal, conseiller national UDC, canton de Berne**

”

A travers mon travail au comité d'AgriGenève, je connais l'importance de la protection de nos ressources naturelles. Je soutiens la nouvelle loi sur la chasse, car elle promeut la diversité des espèces et contribue à financer le travail des gardes-faune des cantons. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui devront intervenir et abattre un animal en cas de conflit, et non les chasseurs.

**Simone De Montmollin, conseillère nationale PLR, canton de Genève**

